

Séance du 7 avril 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Lacassagne à M. Salducci, M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : Mme Destin.

M. Ugalde et Mme Castel présentent le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Orientations de la politique culturelle et patrimoniale de la Ville pour les années 2016-2020.

En l'espace d'une trentaine d'années, les politiques publiques des collectivités locales en matière culturelle ont considérablement évolué. D'une conception qui prévalait dans les années soixante et qui déclinait une certaine idée de l'offre et de la démocratisation culturelles au travers d'un réseau d'équipements labellisés, nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de repenser le projet culturel à l'échelle du territoire, périmètre vécu et partagé d'une communauté civile, périmètre d'action et d'appropriation d'une identité à construire collectivement.

Bayonne, première ville de l'agglomération à s'être dotée d'une administration culturelle, a très tôt cherché à accompagner la vie associative locale, en puisant en elle une spécificité et un vecteur d'attractivité renouvelée.

La volonté de reconnaître ensuite la culture en tant que partie intégrante de son Agenda 21, a conduit Bayonne à affirmer le rôle du développement culturel dans la construction du projet de ville. En identifiant l'offre culturelle et la richesse patrimoniale comme des enjeux du bien vivre ensemble et du développement harmonieux de la cité, les démarches engagées alors avec les habitants, ont permis de mieux cerner les aspirations de la population et d'affirmer les potentialités de la ville.

Parallèlement, la labellisation Ville d'art et d'histoire a également reconnu l'exemplarité de l'action concertée menée autour du patrimoine de la ville depuis plusieurs décennies, tant dans sa politique de préservation du Secteur sauvegardé, que dans les politiques de médiation menées auprès de tous les publics.

En s'engageant maintenant dans une démarche d'actualisation et de formalisation des axes de ses politiques publiques de la culture et du patrimoine, la Ville de Bayonne tient à réaffirmer son engagement fort pour cette dimension nécessaire à son développement. Les dynamiques culturelles et patrimoniales sont en effet des atouts importants pour continuer à construire ce territoire, tant en termes de cohésion sociale que d'attractivité démographique, économique et touristique.

Quatre principes constituent le socle à partir duquel la Ville entend définir et développer les objectifs prioritaires de sa politique culturelle et patrimoniale.

1/ La diversité culturelle est un élément incontournable du territoire urbain et de la société contemporaine. Elle implique de reconnaître toutes les formes de culture, dont les plus classiques, les plus traditionnelles mais aussi les plus originales et modernes comme légitimes car constitutives de la diversité culturelle. Elle fait partie intégrante du projet de ville et permet à chacun et à tous de se reconnaître au sein d'une identité culturelle ouverte et renouvelée.

2/ L'accessibilité de l'offre culturelle est l'une des priorités de l'action culturelle menée sur la ville et nécessite de nouveaux efforts pour renforcer les conditions de mise en relation de l'ensemble de la population avec l'offre culturelle ou patrimoniale existante.

3/ La transversalité est une condition de la conduite réussie des projets culturels. Elle permet non seulement de dépasser les logiques sectorielles propres à chaque champ artistique mais aussi de développer des stratégies collaboratives, contributives entre la culture, le patrimoine et les autres politiques municipales : l'urbanisme, l'éducation, la jeunesse, le tourisme...

4/ La solidarité dans ses différentes dimensions (intergénérationnelle, territoriale...) doit être appréhendée comme l'une des finalités, l'un des enjeux de la politique culturelle. La culture doit constituer une opportunité d'échange, de lien entre les habitants, les acteurs et les équipements culturels ainsi qu'un vecteur de cohésion.

A l'appui de ces quatre principes, la Ville identifie trois objectifs prioritaires, destinés à structurer sa politique culturelle et patrimoniale et permettre la hiérarchisation des actions et des financements.

Le premier objectif prioritaire doit consister à défendre la culture en héritage, la culture en partage pour la cohésion de la cité et le mieux vivre ensemble.

A Bayonne, la culture s'affirme comme un vecteur de la qualité de vie et du mieux vivre ensemble. Présente au travers d'un tissu associatif très dense, elle est revendiquée

comme un patrimoine commun, convivial et festif, constitutif de l'identité bayonnaise, qui se transmet de génération en génération et qui nourrit un sentiment d'appartenance.

La ville enregistre parallèlement un accroissement important de sa population depuis plusieurs années et la pyramide des âges, comme le solde naturel de population, confirment le rajeunissement de la population, ces deux arguments majeurs pour la ville de demain créant aussi une responsabilité à l'égard des nouveaux habitants. La politique culturelle doit s'attacher à créer du lien entre les habitants, en veillant à maintenir une offre culturelle de proximité, solidaire et suffisamment diversifiée.

Par ailleurs, dans une ville où nombre de jeunes sont en situation de précarité, et en dépit des actions déjà conduites pour réduire les inégalités d'accès à la culture, la politique culturelle se doit d'innover pour éviter l'exclusion et transformer ses usages, pour permettre à chacun d'être à la fois spectateur et acteur s'il le souhaite.

Elle se doit d'encourager la pratique culturelle à tous les âges, la transmission des savoir-faire entre générations, le développement des pratiques amateurs en dialogue avec les pratiques professionnelles.

Enfin si à Bayonne, c'est l'histoire qui a donné son héritage culturel et la richesse d'un patrimoine architectural et artistique, il est essentiel de faire partager cet héritage par tous les habitants, au travers d'actions d'appropriation et de récits de quartiers en particulier en direction des jeunes. Nos outils sont déjà acteurs de ces démarches. Il en va par exemple de notre médiathèque qui répond pleinement aux enjeux de partage et de transmission, tant par la richesse de ses fonds patrimoniaux que par la qualité des actions proposées à un large public.

Les politiques publiques dans leur ensemble doivent aider à transmettre cet héritage, à le faire partager, mais doivent aussi veiller à le renouveler, par l'émergence de nouvelles pratiques, de métissages, voire de confrontation.

Le deuxième objectif prioritaire doit consister à reconnaître et promouvoir le rôle de la culture au cœur du développement urbain et des stratégies territoriales pour construire le devenir des territoires.

Au moment où la Ville de Bayonne relève de nouveaux défis urbains, et voit ses responsabilités de centralité renforcées, la culture doit accompagner les aménagements urbains et les stratégies territoriales mis en œuvre.

Les nouvelles cohérences urbaines qui dessineront la ville de demain prendront nécessairement en compte les flux de populations et les usages culturels de ce territoire élargi, qui compte plus de deux cent mille habitants du sud des Landes à la frontière espagnole, et plus d'un million d'habitants de Bordeaux à Bilbao.

Les projets d'investissement en cours anticipent d'ailleurs déjà les renouvellements urbains, qu'il s'agisse de l'Atalante ou du DIDAM, qui révèlent le nouveau visage de Bayonne rive droite, du musée Bonnat-Helleu qui préfigure la requalification du Petit Bayonne, notamment en « quartier des musées », ou la revitalisation du centre historique avec le rôle joué par la médiathèque, celui que jouera le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), ou la boutique du patrimoine, sans oublier la poursuite de la restauration des remparts et la mise en valeur des milieux naturels tels que les berges.

Si l'implantation de nouveaux équipements culturels participe bien du développement harmonieux et maîtrisé des quartiers, elle doit prendre en compte les attentes et les

usages des habitants. En ce sens, il est important de maintenir un réseau dense d'équipements de proximité qui peuvent contribuer à réduire la fracture sociale et le déséquilibre entre les quartiers.

La culture peut également influencer les modes de faire des urbanistes, des architectes, des paysagistes, et induire de nouveaux usages comme dans le cas de la restauration et de la valorisation des remparts. Elle peut aussi suggérer la requalification temporaire de nouveaux lieux de culture, espaces laboratoires ou lieux de fabriques pour des expositions éphémères.

Le troisième objectif prioritaire doit consister à renforcer la place de la culture en capital(e) au service de l'attractivité de la ville de Bayonne et de son rayonnement.

Il est essentiel de considérer la culture, sans l'instrumentaliser, comme dimension de développement et de dynamisme économique, touristique pour notre ville. Les arts et le patrimoine, surtout lorsqu'ils portent le niveau d'excellence qui caractérise par exemple les collections du musée Bonnat-Helleu, sont des vecteurs de création, d'innovation, donc de richesse et d'attractivité territoriale bien au-delà de la région. La richesse des patrimoines architectural et immatériel, la diversité des espaces verts font de Bayonne l'une des villes du Pays Basque les plus séduisantes à visiter et agréable à vivre.

Bayonne a toujours été une ville « créative » où les artistes et intellectuels ont aimé s'installer. Aujourd'hui, cet engouement des artistes, artisans d'art, artisans chocolatiers, libraires et opérateurs culturels persiste. Cependant, la reconnaissance de la dimension économique de la culture est un phénomène encore récent à Bayonne.

Le rôle et la prépondérance des associations, fondées sur le bénévolat et la gratuité des animations, ont de fait minimisé le poids des industries et entreprises culturelles qui génèrent néanmoins de l'emploi culturel tout en contribuant à l'économie locale.

Pourtant l'expérimentation artistique et l'innovation numérique sont aussi des accélérateurs de créativité et une marque du dynamisme culturel de Bayonne. Des actions de recensement, de promotion et de mise en réseau des acteurs, privés ou associatifs, sont dès lors nécessaires car elles contribuent très directement à l'image positive et au renforcement de la notoriété de la ville, pour attirer investisseurs et entrepreneurs et stimuler l'installation de nouvelles activités.

En termes de rayonnement national ou international, la notoriété de Bayonne se limite encore trop souvent, en effet, à ses grands événements festifs. Il apparaît dès lors nécessaire de faire davantage découvrir l'excellence artistique et la richesse du patrimoine bayonnais, et d'en faire un levier majeur du rayonnement national et international de Bayonne. Le label Ville d'art et d'histoire est dans ce sens une véritable opportunité de mise en réseau. Le projet d'extension-rénovation du musée Bonnat-Helleu est lui aussi, à cet égard, un révélateur de ce capital extraordinaire pour les habitants, un marqueur de l'évolution urbaine et touristique.

Les démarches engagées avec des partenaires transfrontaliers comme Saint-Sébastien ou Pampelune pourront également contribuer à valoriser hors les murs l'image de Bayonne.

A l'appui de ces trois objectifs prioritaires, la Ville entend donc confirmer, actualiser ou renouveler les actions stratégiques qui structureront sa politique culturelle et patrimoniale jusqu'en 2020 en privilégiant une approche culturelle décloisonnée, non plus envisagée du

point de vue des seules disciplines artistiques mais dans une dimension nécessairement plus transversale.

Il s'agira également de renouveler des modalités de dialogue et de concertation entre les différents opérateurs, associations, réseaux professionnels et institutions culturelles, pour développer davantage d'échanges, de solidarités, et surtout impulser la mutualisation des ressources et des réseaux.

D'ores et déjà, et sans attendre la formalisation de ces objectifs stratégiques ou actions communes, la Ville souhaite identifier des pôles ressources, partenaires et contributeurs directs dans la mise en œuvre de sa politique culturelle et patrimoniale.

Pour l'heure au nombre de quatre, la galerie Spacejunk (association Praxis) pour les arts visuels, le cabaret Luna Negra (association Quartier Latin) pour le spectacle vivant, L'Atalante (association Cinéma et Cultures) pour le cinéma, le collectif les 4 Fantastik pour les musiques actuelles seront les acteurs culturels avec lesquels la Ville s'engagera dans la négociation d'une convention d'objectifs et de moyens sur 3 années.

En retenant principalement les paramètres de la régularité de leur programmation culturelle, l'excellence de leur réseau professionnel et la fiabilité de leur gestion économique, ces partenaires seront,

- aux côtés des équipements culturels municipaux,
- aux côtés des acteurs culturels de « premier cercle », dont la Scène nationale, l'Orchestre Régional Côte Basque,
- et enfin en lien avec l'ensemble des autres associations, structures à vocation culturelle et patrimoniale,

ceux qui contribueront par leurs propositions, leur positionnement, leurs actions, leur capacité de rayonnement et d'impulsion sur le territoire de la ville, à la traduction concrète et la mise en œuvre des objectifs de politique culturelle et patrimoniale susmentionnés.

Des conventions d'objectifs et de moyens précisant les engagements respectifs de la Ville et des organismes précités et déclinant ces objectifs seront alors proposées au conseil municipal.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de prendre acte des objectifs stratégiques explicités ci-dessus pour les années 2016-2020 et des dispositions qui s'y rapportent.

Ont signé au registre les membres présents.